

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025**

Convocation du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2025.  
La séance débute à 19h05.

## **Conseil en exercice :**

Gilbert MARCON, Maire,  
Benoît VIDAL, Agnès DUDAL, Antoine RAMOS, Marie-Paule ROURISSOL, adjoints,  
Thibault BERTRAND, Corinne BORTOLOTTI, Stéphanie SOULIER, Nicolas GUISCHET, William FONTI,  
Mélanie GENTE, Lucie BRUNO, Francis BAYLE, Jean-Marc GIACOPELLI, conseillers.

## **Etaient présents :**

Gilbert MARCON, Agnès DUDAL, Antoine RAMOS, Marie-Paule ROURISSOL, Corinne BORTOLOTTI,  
Nicolas GUISCHET, William FONTI, Francis BAYLE, Mélanie GENTE, Jean-Marc GIACOPELLI.

## **Etaient absents :** Benoît Vidal, Lucie Bruno, Stéphane Soulier et Thibaut Bertrand.

Benoît VIDAL donne procuration à Marie-Paule ROURISSOL,  
Lucie BRUNO donne procuration à Jean-Marc Giacopelli,  
Thibaut BERTRAND donne procuration à William FONTI.

- Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer valablement.
- Le conseil municipal est présidé par Gilbert Marcon, Maire.
- Le conseil désigne Marie-Paule ROURISSOL pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.
- Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2025 est approuvé à l'unanimité

## **1 – Délibération portant sur la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif pal 2<sup>ème</sup> classe :**

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant à savoir le Conseil Municipal pour notre commune. Il a en charge de déterminer des postes à temps complet ou non complet, il doit préciser le grade des fonctionnaires occupant l'emploi et si le poste peut être occupé ou non par un agent contractuel.

Mme Lanzafame ayant réussi son examen professionnel d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe et étant inscrite au tableau d'avancement de grade 2025, M. le Maire propose de créer un emploi permanent dans le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 30 heures à compter du 01/10/2025. Le poste sera occupé par un fonctionnaire et aura les fonctions d'une secrétaire de mairie. La rémunération et le déroulement de la carrière suivront le cadre d'emplois concerné. Dans le cadre d'un besoin pour continuité de service, un agent contractuel territorial pourra occuper le poste sur une durée déterminée.

Le Conseil Municipal où l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

## **2 – Délibération portant sur la création d'un emploi permanent d'agent technique pal 2<sup>ème</sup> classe :**

Tout comme le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, la création et la détermination de l'emploi permanent d'agent technique pal 2<sup>ème</sup> classe est régi par le Conseil Municipal.

M. Delavenne est aussi inscrit au tableau d'avancement de grade 2025.

M. le Maire propose la création d'un emploi permanent dans le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C. Ce poste à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35h sera occupé par un fonctionnaire ayant la fonction d'agent technique territorial. Dans le cadre d'un besoin pour continuité de service, un agent contractuel territorial pourra occuper le poste sur une durée déterminée. Le Conseil Municipal où l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

## **3 – Modification de la délibération relative aux travaux d'enfouissement du réseau électrique et télécommunications au Hameau des Guiniberts :**

La délibération du 20 mars 2025 avait validé les travaux d'enfouissement des réseaux au hameau des Guiniberts suite à des travaux de raccordement pour un hangar agricole photovoltaïque.

Suite à la réévaluation des devis initiaux, M. le Maire propose d'augmenter la distance d'enfouissement :

- Montant H.T. prévisionnel de l'opération : 249 951, 18 € HT
- Montant prévisionnel pour la collectivité : 109 959, 46 €.
- Subvention prévisionnelle SDE 07 : 22 338, 22 €.

Le paiement de la participation « Electrification Rurale » sera établi sur 5 ans avec des annuités de 9 257, 93 €.

Le paiement de la participation « Eclairage Public et Télécommunications » sera établi selon le détail suivant :

- 30% d'acompte à l'OS travaux : 19 100, 94 €
- 60% d'acompte au PV réception : 38 201, 89 €
- Solde de 10% au DGD : 6 366, 98 €

Pendant la discussion, il est souligné qu'il n'est pas judicieux de remettre à l'ordre du jour une délibération récente qui avait déjà soulevé de nombreuses interrogations. La réponse apportée est que la révision des devis initiaux peut permettre l'enfouissement d'une longueur supplémentaire.

Le Conseil Municipal où l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, adopte à 8 voix pour et 5 abstentions.

#### **4 – Délibération portant sur les travaux de voirie 2025 et leur demande de subvention :**

Suite à la Convention signée entre le Département de l'Ardèche missionné par le SDEA et la commune de Mirabel, il avait été préconisé d'entreprendre des travaux de réhabilitation sur la voirie de la commune. La priorité de travaux a été donnée au Chemin de Baume de Bouze.

Pour réaliser cette opération, le Maire souhaite solliciter le Département de l'Ardèche pour une demande de subvention « Atout Ruralité 07 » pour permettre la sécurisation de cette route.

Le devis prévisionnel est de 23 701, 50 € HT avec un plan de financement comme suit :

Département :	9 480,60	HT (40%)
Fonds propres commune :	14 220,90	HT (60%).

Le Conseil Municipal où l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, adopte à 12 voix pour et 1 abstention.

#### **5 – Approbation de la convention d'occupation des voies communales avec la société RWE RENOUVELABLES FRANCE pour la réalisation d'une centrale agrivoltaïque.**

Des membres du Conseil Municipal signalent que la Zone D'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR) n'est toujours pas définie et que la consultation du public n'a toujours pas été communiquée, il est donc inopportun de se positionner sur une convention d'occupation des voies communales par la société RWE et demandent une réunion de travail pour finaliser ces deux points.

En conséquence, cette demande d'approbation est ajournée.

**Fin du Conseil Municipal,  
Monsieur le Maire clôture la séance à 20h10.**

Fait à Mirabel,  
Le 6 octobre 2025

Mme Marie-Paule ROURISSOL,  
Secrétaire de séance.

